

VILLE DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

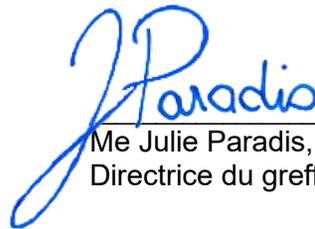
AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Me Julie Paradis, directrice du greffe et des affaires juridiques de la Ville de Saint-Zotique, que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 janvier 2024 à l'hôtel de ville, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le règlement numéro 532 relatif à la gestion des règlements d'urbanisme, règlement numéro 532-18, afin d'abroger le chapitre 7 concernant le tarif d'honoraires pour l'émission des permis et certificats.

Veillez noter que ce règlement entre en force et en vigueur conformément à la loi.

Prenez avis que ce règlement pourra être consulté aux bureaux de l'hôtel de ville situé au 1250, rue Principale à Saint-Zotique pendant les heures normales de bureau. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://st-zotique.com/reglements-urbanisme/#reglements-en-vigueur>.

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, ce 24^e jour du mois de janvier 2024.



Me Julie Paradis, greffière
Directrice du greffe et des affaires juridiques